

Mouez Ar Yeuc'h

La Voix du Juch

Sommaire / Taolenn

Retour sur images...
Informations communales
Vie Associative
Conseils municipaux
Informations diverses
Revue de presse
Informations commerciales
Coin des Petits Diables...

Pa vez erc'h war an douar,
ne vez na tomm na klouar.

Quand la neige est sur la terre,
il ne fait ni chaud ni doux



5, rue Louis Tymen – 29100 Le Juch

Tél : 02.98.74.71.50

Courriel : accueil.mairie@lejuch.fr

Site : www.lejuch.fr

Le lundi de 9h à 12h et de 14h à 18h30

Les mardi et jeudi de 9h à 12h00

Les mercredi et vendredi

de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Fermée le samedi



Permanences du Maire et des Adjointes

Yves Tymen

Maire

Conseiller communautaire

Sur rendez-vous

Marc Raher

Adjoint aux finances, gestion du patrimoine,

Conseiller communautaire

Vice-président à Douarnenez Communauté

En charge de l'Economie, de l'habitat & du Tourisme

Julien Brouquel

Adjoint aux travaux, à l'urbanisme, à l'agriculture et à l'environnement

Romain Le Brusq

Adjoint à la vie associative, à l'Ulamir, enfance et jeunesse

Isabelle Kervarec

Adjointe aux affaires sociales, communication

Calendrier des Manifestations / Deiziataer an Darvoudou

<i>Date</i>	<i>Manifestation</i>	<i>Lieu</i>	<i>Organisateur</i>
Tous les dimanches	Visite Eglise	Eglise	Histoire & Patrimoine
Tous les mardis 17h30	Cours de Théâtre (Enfants)	Salle Socioculturelle	ULAMIR du Goyen
16 novembre	Raclette des Diabes	Salle Socio	A.S.D.J.
24 novembre	Repas des Aînés	Salle Socio ?	Municipalité
8 décembre	Marché de Noël	Salle Socio	APEL Notre Dame.
21 & 22 décembre	Art Floral, exposition	Salle Socio	Graine d'hellébore
4 janvier – 11h00	Vœux de la Municipalité	Salle Socio	Municipalité
24 au 28 février – Spectacle le 28-février	Ecole de Cirque	Salle Socio	APEL Notre Dame
29 mars	Pièce de théâtre	Salle Socio	Comité de jumelage
27 avril	Vide greniers	Salle Socio	Comité de jumelage



Chères Juchoises. Chers Juchois.

Yves Tymen, 68 ans, est devenu maire le mardi 22 octobre, après la démission de Patrick Tanguy. Homme d'expérience, il prend ses marques progressivement, bien qu'il n'ait jamais envisagé, en début de mandat, de se retrouver à ce poste.

« Qu'est-ce qui m'a amené à devenir maire ? Je dirais plutôt qu'on m'y a poussé », plaisante Yves Tymen. Il le reconnaît volontiers, porter l'écharpe tricolore n'était pas dans ses projets, il y a quelques mois encore. Mais la démission de Patrick Tanguy, annoncée début octobre lors du conseil communautaire, a chamboulé ses plans.

« Dans l'équipe élue en 2020, seuls Patrick et moi étions retraités. Je connais bien la commune, le terrain, ayant été élu communautaire et suivant toujours de près les sujets liés à l'eau et à l'assainissement. Les conseillers m'ont donc encouragé à accepter cette responsabilité », raconte Yves Tymen.

Conseiller dès 1989, il est né à Douarnenez et a passé toute sa vie au Juch. Sa première expérience en tant que conseiller municipal remonte au mandat de 1989-1995, au sein de l'équipe de René Cloarec. « À cette époque, la solidarité était forte, et j'avais un grand désir de m'impliquer. Je faisais aussi beaucoup de syndicalisme dans le milieu agricole. J'étais jeune et plein d'enthousiasme », se remémore le nouveau maire du Juch en riant. Après une pause de vingt ans dans la politique locale, il s'y est réengagé en 2008. « J'étais adjoint aux travaux lors des mandats précédents, mais en 2020, je n'ai pris aucune délégation. Je souhaitais simplement être conseiller municipal et transmettre le flambeau à des élus plus jeunes », précise-t-il.

Avec les élus municipaux, je continuerai à faire avancer les projets déjà sur les rails et à promouvoir les dossiers futurs pour les prochaines échéances municipales de 2026.

Je serai au service du Juch dans l'intérêt général de toutes et tous.

Yves Tymen

Juc'hized Ker, Juc'hized Ker,

Yves Tymen, 68 vloaz, a oa deuet da vezañ maer d'ar Meurzh 22 a viz Here, goude dilez Patrick Tanguy.

Arnodenn kemer a ra e verkoù tamm-ha-tamm daoust ma n'en doa ket soñjet biskoazh e deroù ur respetad En em gavout er post-se.

« Petra en deus lakaet ac'hanon da vezañ maer? Lâret a rafen kentoc'h hon eus bountet ac'hanon di », eme Yves Tymen, plijus.

Anavezout a ra anezhañ a-youl vat, dougen ar skerb tricolor ne oa ket en e raktresoù un nebeud mizioù zo.

E penn kentañ miz Here, pa oa bet embannet dilez Patrick Tanguy da-geñver kuzul ar gumuniezh, e oa bet cheñchet an traoù.

« Er skipailh dilennet e 2020, n'eus nemet Patrick ha me a oa e retred. Anavezout a ran mat ar gumun. an dachenn bezañ bet dilennet evit ar gumuniezh ha teurel evezh bepred a-dost ouzh ar sujedoù liammet ouzh an dour hag ar yac'husaat.

Ar guzulierien o deus broudet ac'hanon eta da asantiñ d'an atebegezh-se », a gont Yves Tymen.

Kuzulier e oa bet e Douarnenez adalek 1989, ha tremenet en deus e vuhez-pad er Juch. E skiant-prenet kentañ evel kuzulier-kêr a oa bet da-geñver ur respet 1989-1995 e-barzh skipailh René Kloareg. « D'ar mare-se e oa kreñv ar genskoazell, ha c'hoant bras am boa da gemer perzh. Kalz sindikadegoù a raen ivez e bed al labour-douar. « Yaouank e oan ha laouen-bras e oan », eme maer nevez ar Juch o c'hoarzhin. Goude un ehan ugent vloaz er politikerezh lec'hel en doa adkroget gant an dra-se e 2008. « Eilmaer evit al labourioù e oan er respetoù kent, met e 2020 ne'm boa ket kemeret dileuriadur ebet. C'hoant am boa da vezañ kuzulier-kêr ha da dreuzkas ar c'hoant da zilennidi yaouankoc'h », emezañ.

Gant an dilennidi-kêr kenderc'hel a rin da gas ar raktresoù war-raok war an hentoù dija ha da vrudañ an teuliadoù a vo da zont evit termenoù kêr 2026 da zont.

Traduction effectuée sur le site de l'Office Public de la Langue Bretonne.

Retour sur images...

Nuit des Etoiles 2024

Association d'Astronomie de Cornouaille Loar Gann
Tél Loar Gann : 06 04 06 04 91



Réception Travaux de l'Eglise

Commencés en 2016, les travaux de l'église Notre-Dame de toutes Grâces sont terminés. **Un coût total de 1,613 M€**



Dans son discours, le maire Patrick Tanguy a évoqué les origines des travaux. Un diagnostic a été réalisé en 2014, initialement centré sur le grand vitrail. Cependant, ce diagnostic a mis en

évidence que la toiture et la charpente nécessitent en réalité des travaux considérables. Les travaux ont été



lancés en 2016 par l'installation d'un vaste parapluie recouvrant l'intégralité de l'édifice.

Mouez ar Yeuc'h N°139

Au cours des huit dernières années, la restauration de la toiture, de la charpente et du clocher a nécessité l'intervention de cinq entreprises bretonnes, pour un coût total de 1,613 M€. Les travaux ont bénéficié de subventions à hauteur de 84 %, réparties comme suit : 53,5 % de la Drac, 17,5 % du Département et 12,5 % de la Région.

La commune a donc un reste à charge s'élevant à 257 000 €, diminué d'un soutien financier de 38 826,60 € de la part de la Fondation du patrimoine.



Fête de la Soupe 2024



Samedi 12 octobre, lors de la soirée festive organisée par la municipalité en partenariat avec l'Ulamir du Goyen, 90 personnes sont venues départager les neuf concurrents qui avaient préparé au minimum 5 litres de soupe.



« Ty Kalon »

Le commerce Ty Kalon a ouvert ses portes au Juch, samedi 26 octobre en fin d'après-midi.

La municipalité, sous la houlette de Patrick Tanguy a travaillé de nombreux mois pour aboutir à cette réalisation.

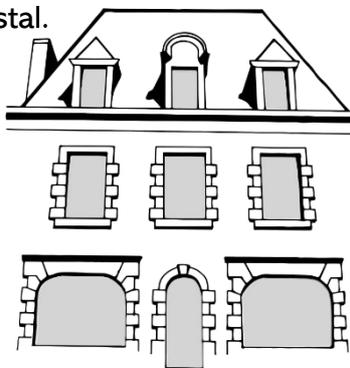
Christophe et Christelle Carvalho ont tenu bon le projet de nouvelle vie à laquelle ils rêvaient en faisant renaître le commerce du village.

« Nous sommes ravis d'ouvrir nos portes et d'accueillir notre future clientèle, et de redonner vie à cet établissement », soulignent les gérants. Christophe, fort de son expérience dans le secteur de la restauration, proposera une offre de petite restauration comprenant des planches apéritives, des crêpes, et autres spécialités.

Que ce soit en salle ou sur la terrasse, les commerçants s'engagent également à fournir des services essentiels pour la vie du Juch, tels que le relais de colis, le dépôt de pain, une épicerie de produits locaux ainsi qu'un salon de thé. À partir de janvier, ils auront en place un service postal.



Christelle et Christophe vous accueillent :
du mardi au jeudi
de 8 h 30 à 21 h 30
vendredi et samedi
de 8 h 30 à 1 h
et le dimanche
de 8 h 30 à 23 h 30.





Naissances

Calie Dubuc

9, Impasse Per Jakez Helias – 13/06/2024

Nata Le Scornec Le Gal

9, Hent dall Anjela Duval – 28/06/2024

Felix Joncour

300, chemin de Kervogat – 25/09/2024

Alan Ibanez Laurent

80, chemin de Kerflous – 30/08/2024



Décès

Anne Marie Le Goff

19, rue Louis Tymen – 05/06/2024

Jacques Vermersch

15, impasse du Launay – 09/07/2024

Jean Claude Lamy

5, hent Dall ar Vern – 22/08/2024

Rémy Moullec

133, route de Quimper – 11/08/2024



URBANISME

Déclaration préalable (8)

Modifications de façades, abri de jardin, pose de panneaux solaires

Permis de construire (8)

Changement de destination, rénovation d'un penty, construction d'un garage, construction de logements sociaux, construction d'une dépendance, extension d'une habitation

Certificat d'urbanisme (5)

Recensement Citoyen



Tous les jeunes Français doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile.

Cette démarche

obligatoire doit se faire dans les trois mois qui suivent votre seizième anniversaire. Se munir de votre Carte Nationale d'Identité et de votre livret de famille



Les évolutions du service déchets fin 2024

Confrontée à des augmentations du coût de gestion des déchets (notamment sur le transport des déchets de déchetterie, la collecte et l'incinération des déchets non recyclables), Douarnenez communauté a décidé de rationaliser ses modes de collecte des déchets sur les cinq communes du territoire afin de maîtriser les coûts du service, et de privilégier la collecte en apport volontaire. La réduction de la collecte des sacs en porte-à-porte participe à l'amélioration des conditions de travail des agents de collecte et limitera les risques pour la santé (charges lourdes, présence d'objets coupants et piquants dans les sacs).



Vos déchets collectés sur les conteneurs en apport volontaire

Sur les quatre communes de Kerlaz, Le Juch, Poullan-sur-Mer et Pouldergat, deux modes de collecte sont déployés à travers la collecte en porte-à-porte de vos sacs et la collecte des conteneurs en apport volontaire. La multiplication des modes de collecte engendre des coûts et des déplacements de camions supplémentaires pour la collectivité. **Fin 2024, la collecte en porte-à-porte va disparaître pour laisser place à une collecte exclusive en apport volontaire avec un camion dédié.**

Pour accompagner ce changement, Douarnenez communauté investit dans de nouveaux conteneurs qui seront installés à plusieurs points de passage sur votre commune. Sur ces points de collecte, des conteneurs seront disponibles pour trier les trois flux : un conteneur gris pour y déposer vos sacs opaques d'ordures ménagères, un conteneur jaune pour y déposer vos emballages et papiers en vrac, un conteneur vert pour y déposer les emballages en verre (pots, bocaux, bouteilles).

Triions encore et toujours !

60% de nos dépenses concernent la collecte et le traitement par incinération des ordures ménagères et des encombrants de déchetterie. Sans vos efforts pour trier plus, la facture serait plus salée...

Pour faciliter le tri de vos déchets recyclables en apport volontaire, Douarnenez communauté vous mettra à disposition des sacs cabas réutilisables pour transporter en vrac vos emballages recyclables et papiers jusqu'au nouveau conteneur.

Les Diables du Juch



Les Diables en D1

Côté Sportif :

L'équipe A des Diables, 40 ans après sa montée historique, évolue désormais en Division 1, l'élite du département. Le maintien est l'objectif de la saison.

L'équipe B évolue toujours en 3ème division, la continuité dans ce championnat sera de rigueur.



Côté animation :

Le club a organisé le jeudi 15 août un tournoi de pétanque / Molky. 32 doublettes et 16 équipes au Molky se sont affrontées lors de la journée. Merci aux participants sans oublier nos fidèles bénévoles.

Le samedi 16 novembre à la salle polyvalente, les diables organisent leur 7ème édition de la « Raclette des Diables »

Pour cette nouvelle saison le club tient à remercier ses nombreux et fidèles partenaires, notre mairie du Juch et le département du Finistère pour leur participation financière qui aide grandement au fonctionnement du club.

Merci également à nos entreprises locales pour leur participation financière pour le nouveau jeu de maillots domicile de nos rouges et noirs qui a été inauguré le mois dernier.



VENTE DE SAPINS

**Le dimanche 8 Décembre
De 10h00 à 17h00
Au stade des Diables**



diables_du_juch

Nous vous proposons, en images, l'activité de notre association depuis la dernière parution du Mouezh Ar Yeuc'h :



Le 29 mai, Michel Le Coz, historien installé dans le Morbihan, dont les racines familiales sont de Kermenguy au Juch, a captivé par la richesse de ses propos, les très nombreux auditeurs présents à la salle socio-culturelle. Le thème de son exposé était « L'épopée des Moines celtés »

Sur ce même thème, une exposition créée par Hélène Barazer était présente à l'église tout l'été.

Notre association a organisé, juste avant l'inauguration de la fin des travaux, un grand nettoyage de l'église. De nombreux bénévoles ont passé deux journées à chasser la poussière et astiquer tout ce qui pouvait l'être.



Lors des journées du Patrimoine, le dais, conservé chez nous en excellent état, était présenté. Comme autrefois de l'église au « reposoir », le jour de la fête du Saint Sacrement, un chemin décoré de fleurs et de sciure de bois colorée a été reconstitué. De l'avis des habitués, le décor, tous les ans renouvelé, était encore plus beau que les années précédentes.

L'église reçoit toute l'année de nombreux visiteurs qui ne manquent pas de noter dans le livre d'or leur surprise et émerveillement de trouver « une si belle église dans un si petit bourg ». Certaines visites commentées sont aussi faites pour les groupes.

Pour ce qui est à venir : nous préparons, avec d'autres associations locales, une exposition qui se tiendra à Douarnenez de la mi-avril à la mi-mai 2025 à l'occasion des 80 ans de l'armistice de la seconde guerre mondiale.



[Renseignements et adhésions auprès de :](#)

Marie Agnès Le Doaré 06 64 37 48 11 ou de Monique Joncour 02 98 91 07 20



Ar fotoioù a ziskouez deoc'h pezh zo bet graet ganeomp abaoe m'eo deuet er-maez Mouezh ar Yeuc'h diwezhañ

Michel le Coz ' zo o chom er Morbihan mes e famihl he-deus bevet e Kervengi. Graet 'n'eus ur gaozeadenn diwar-benn ar menec'h kelt 'n'eus plijet kalz d'ar selaouerien niverus, bodet er sal-sosio d'an 29 a viz Mae.

Un dizkouezadeg savet gant Hélène Barazer war ar memes danvez a zo bet e-doug an hañv en iliz-parrez.

Devezh bras 'zo bet ganeomp a-benn ober un taol-skub d' an iliz goude fin al labourioù.

An dud a zo deuet da welet an daez da-geñver Devezhioù ar Glad a zo bet souezhet gantañ, ken brav e oa.

Emaomp o kenlabourin dant skipailhoù-all eus Bro DZ evit aozañ un dizkouezadeg diwar-benn Arsav-brezel 1945.



Bonjour à toutes et tous,

Pour l'année 2025, nous prévoyons différentes manifestations après notre assemblée générale du 10 janvier.

- Une pièce de théâtre le 29 mars
- Un vide-greniers le 27 avril
- Notre déplacement à St Geniès pour le Week-end de l'ascension.

D'autres dates pourraient être retenues par la suite.

Le Président : Michel Courberand

Art Floral - Bokederezh

Graine d'hellebore

Ambiance chaleureuse et conviviale le 18 septembre dernier pour la rentrée de l'Association d'Art floral après une pause estivale de 2 mois.

57 adhérentes venant de 18 communes différentes sont réparties entre les 3 cours qui se déroulent le 3ème mercredi de chaque mois, durant environ 2 h de 13h30 à 15h30 – 15h45 à 17h45 – 18h à 20 h.

Laurence Diverres, fleuriste de formation assure l'animation des cours depuis plusieurs années.



La cotisation annuelle est de 20 € et les 10 cours de l'année 80 €.

A venir, les 21 et 22 décembre prochains, l'exposition traditionnelle de Noël, avec la mise en valeur des fleurs et végétaux dans les décors de Noël.

Entrée 2 € à partir de 12 ans. Loterie de bouquets basée sur le ticket d'entrée.
Café – gâteaux et crêpes.

Bonne fin d'année à tous,

Les coprésidentes

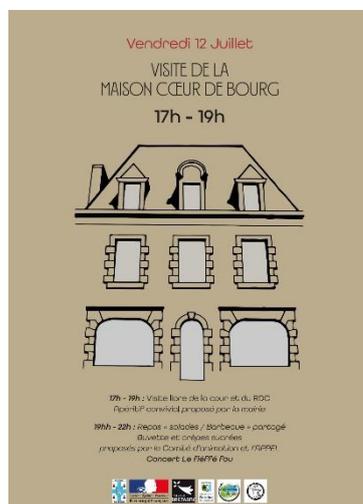
Danièle Salm : 02 98 74 73 12

Marie Yvonne Plouhinec 02 98 91 01 69

artfloral.lejuch@orange.fr



Comité d'animation – Komite buheziñ



Visite de la Maison Cœur de Bourg :

Le vendredi 12 juillet, la Maison Cœur de Bourg a ouvert ses portes pour une visite libre de la cour et du rez-de-chaussée de 17h à 19h.

Cet événement, organisé avec le soutien de la mairie, a débuté par un apéritif convivial pour accueillir les visiteurs. En soirée, un repas partagé avec salades et barbecue a été servi, accompagné de crêpes sucrées et de boissons proposées par le Comité d'animation et l'APEL.

La soirée s'est prolongée avec un concert du groupe « Le Fiéffé Fou », offrant un moment musical apprécié par tous les participants.

Fête du 15 Août

Le 15 août, la traditionnelle fête du Juch a rassemblé de nombreux habitants et visiteurs. À 17h, le "Championnat du monde de Galoche Juchoise" a attiré les amateurs de ce jeu breton.

À partir de 19h, la soirée s'est animée avec plusieurs concerts, présentant un éventail de styles : Mona et Klaro, Kan a Distan, Le Hennaf Kervern pour de la musique traditionnelle, et Lokta pour une touche de folk électro. Un set de DJ 80 a clôturé la soirée.



La pluie s'étant invitée également à la fête, nous avons dû nous replier dans la salle polyvalente. Malgré cela, de nombreux participants étaient de la fête pour y danser, manger le rougail ainsi que les crêpes préparées par l'Apel du Juch.

Ces événements festifs ont animé la saison estivale au Juch et renforcé les liens entre les habitants, tout en attirant des visiteurs venus découvrir la convivialité et le dynamisme du village. Un grand merci aux bénévoles du Comité d'animation pour leur engagement !

Bonne journée,
Caroline et Agnès
A bientôt.



Intervention de Monsieur Louobot



Jeu de l'UGSEL



Visite à la ferme



Conseils municipaux

Les comptes rendus complets sont disponibles en mairie ou sur le site www.lejuch.fr

CONSEIL MUNICIPAL DU 13/05/2024

Avenants Marché Restructuration de la Maison cœur de bourg, création d'un local commercial en rez-de-chaussée et réhabilitation de la longère attenante

Le Maire indique que le projet de réhabilitation de la Maison cœur de bourg et de la Longère attenante est actuellement en phase « travaux » et nécessite la passation :

- d'un avenant pour le lot 2, Maçonnerie de Pierre dont le titulaire est l'entreprise Atelier du Granit ;
- d'un avenant pour le lot 5, Menuiseries extérieures Bois dont le titulaire est l'entreprise Guichard ;
- d'un avenant pour le lot 1, Démolitions, gros-œuvre, VRD dont le titulaire est l'entreprise Sebaco ;
- d'un avenant n°1 au lot n°4, Couverture dont le titulaire du marché est l'entreprise Philippe.

Avenants Marché Restauration du clocher

Avenant n°1 au lot 2 Couverture

Titulaire du marché : Entreprise MATTOENN

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'il est nécessaire de faire un avenant avec l'entreprise MATTOENN compte tenu des modifications apportées. Dans le cadre des travaux en cours, il est nécessaire de réaliser un complément d'habillages d'entablements en plomb ; jugés nécessaires par l'architecte pour un parfait achèvement du chantier.

Le montant de l'avenant selon devis : 2 630,25 € HT soit 3 156,30 € TTC.

Le montant du marché de 28 333,08 € HT est porté à 30 963,33 € HT.

Avenant n°1 au lot 5 Beffroi – cloches paratonnerre

Titulaire du marché : Entreprise ART CAMP

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'il est nécessaire de faire un avenant avec l'entreprise ART CAMP compte tenu des modifications apportées. Dans le cadre des travaux en cours, il est nécessaire de réaliser un accès au comble.

Le montant de l'avenant selon devis : 4 539 € HT soit 5 446,80 € TTC.

Le montant du marché de 20 553 € HT est porté à 25 092 € HT.

Convention de groupement de commande pour le recrutement d'une maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de locaux communaux

Monsieur le Maire expose qu'un professionnel de santé s'est montré intéressé pour s'implanter au premier niveau de la Maison Cœur de bourg. Après échanges, le professionnel a confirmé son intérêt pour le projet.

Ainsi, pour assurer d'une part la cohérence technique et d'autre part une coordination de l'ensemble des travaux à réaliser mais aussi pour maîtriser les risques correspondants, pour optimiser les moyens techniques et humains ainsi que le coût global de réalisation des travaux, il a été décidé qu'il serait nécessaire de mutualiser l'achat d'une maîtrise d'œuvre d'ensemble au travers d'un groupement de commandes. La mission de ce maître d'œuvre couvre l'intégralité du périmètre des études et du suivi de travaux pour l'Opération.

Convention éco-pâturage pour l'entretien de l'ancienne peupleraie

La commune a engagé la mise en valeur de la peupleraie en zone humide. Elle a procédé dans un premier temps à l'abattage des peupliers arrivés en fin de vie qui menaçaient de tomber et au débroussaillage par le biais d'une intervention d'écopâturage. Une mare a ensuite été dessinée. D'ores et déjà, l'EPAB (établissement public de gestion et d'aménagement de la baie de Douarnenez) a constaté le retour de la faune et de la flore. Les travaux ont également permis d'améliorer la filtration naturelle de l'eau. Une clôture a été implantée par le CFPPA de Kerliver en limite de propriété, ainsi qu'à certains endroits sur le site en concertation avec l'EPAB afin de finaliser sa mise en valeur, sa sécurisation et permettre l'écopâturage,

Ainsi, afin d'assurer l'entretien courant du site, il est proposé de signer une convention avec le Domaine Aveladenn pour une durée de 3 ans afin d'entretenir le site grâce à une solution d'écopâturage. La saisonnalité de la mise à disposition du cheptel sera adaptée au développement de la végétation, des conditions

météorologiques et du nombre d'animaux installés sur site.

Le montant pour la 1ère année, incluant les équipements est de 849 € HT (1018.80€ TTC) à régler à la signature du devis, puis de 849€ HT (1018.80€ TTC) au 15 Octobre 2024.

Pour la 2ème et 3ème année, le montant annuel est de 1 248€ HT soit 1 497,60€ TTC. Il sera versé en 2 règlements de 624€ HT (748.80€ TTC).

Avenant n° 2 à la convention pluri-annuelle d'objectifs avec l'Ulamir centre social du Goyen pour le pilotage du centre social 2023-2026 relatif à la politique enfance

Afin d'actualiser la contribution de la commune dans le cadre de la convention pluri-annuelle d'objectifs avec l'Ulamir centre social du Goyen pour le pilotage du centre social 2023-2026 relatif à la politique enfance, il est nécessaire de prendre un avenant ;

Après la présentation de l'avenant, et après en avoir délibéré, **Le Conseil municipal,**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention avec l'Ulamir Centre social du Goyen pour le pilotage du Centre Social.

Protection sociale complémentaire –

Considérant l'intérêt de confier la procédure de mise en concurrence pour la conclusion d'un tel contrat au Centre de gestion du FINISTERE afin de bénéficier notamment de l'effet de mutualisation ; Le Conseil municipal, **MANDATE** le Centre de gestion du FINISTERE pour négocier un accord avec les organisations syndicales représentatives afin de lancer la consultation nécessaire à la conclusion d'une convention de participation en matière de prévoyance et **S'ENGAGE** à communiquer au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du FINISTERE les caractéristiques quantitatives et qualitatives des effectifs en cause

Rapport du Maire, des Adjointes et des Conseillers délégués

Patrick TANGUY :

Planning élections

Maison Cœur de bourg

Date inauguration « officielle » : le jeudi 11 juillet à 17h00 / Porte ouverte à la

population soit le vendredi 12 soit le samedi 13 juillet / Les porteurs de projet organiseront une inauguration spécifique.

CONSEIL MUNICIPAL DU 13/06/2024

Choix du maître d'œuvre – projet de création d'un local médical

Le Maire indique que par la délibération 2024/19 en date du 13 mai 2024, le Conseil municipal a donné un accord pour autoriser la signature de la convention constitutive de groupement et à signer le marché relatif à la convention.

Les prestations demandées portent sur une mission de maîtrise d'œuvre.

Il est proposé de retenir l'offre de la société MBCONCEPT pour un montant d'honoraires de 9 000 euros HT correspondant à 10% du marché global prévisionnel. Ce montant pourra être réajusté selon le montant des travaux.

Avenants Marché Restructuration de la Maison cœur de bourg, création d'un local commercial en rez-de-chaussée et réhabilitation de la longère attenante

Avenant n°3 au lot n°1, Démolitions, gros œuvre, VRD

Titulaire : Sebaco

Le projet est actuellement en phase « travaux » et nécessite la passation d'un avenant pour le lot 1, Démolitions, gros œuvre, VRD dont le titulaire est l'entreprise Sebaco. Ce lot a fait l'objet de deux précédents avenants ramenant le montant du marché à 228 378.69 euros HT.

Des adaptations techniques génèrent des plus-values et moins-values :

Travaux rendus indispensables pour des réservations techniques complémentaires, reprises de linteaux après fin de purge, condamnation d'une trémie créée pour donner suite à la conservation d'une ancienne ouverture.

Les prestations objet du projet d'avenant n°3 dans le cadre du lot n°1, entraînent les modifications suivantes sur le montant du marché :

Titulaire : entreprise SEBACO Lot 1

Montant initial du marché en euros HT	228 378,69
Montant des travaux en plus-value HT	10 550,08
Montant des travaux en moins-value HT	-8 634,66
Montant de l'avenant en euros HT	1 915,42
Nouveau montant total du marché HT	230 294,11

Avenant n°2 au lot n°7, Plafonds, doublages, cloisons

Titulaire : Sicop

Ce lot a fait l'objet d'un avenant n°1 ramenant le montant du marché à 23 368.05 euros HT.

Le niveau R+1 devant accueillir prochainement un cabinet médical, l'isolation initialement prévue au sol (laine minérale déroulée) s'avère inutile.

Ce poste en moins-value, objet du projet d'avenant n°2 dans le cadre du lot n°7, entraîne la modification suivante sur le montant du marché :

Titulaire : entreprise Sicop Lot 7

Montant initial du marché en euros HT	23 368,05
Montant des travaux en plus-value HT	0,00
Montant des travaux en moins-value HT	-2 507,76
Montant de l'avenant en euros HT	-2 507,76
Nouveau montant total du marché HT	20 860,29

Avenant n°1 au lot n°9, Menuiseries intérieures

Titulaire : Sebaco

Des adaptations s'avèrent nécessaire. Elles portent en plus-value sur l'habillage des éléments de climatisation en plafond de la salle principale, la fourniture et pose d'un bloc porte Coupe-Feu pour faciliter l'accès au local technique ainsi que la pose de tablettes chêne dans la salle. Après optimisation du projet, diverses prestations sont supprimées : linéaire de tablettes et supports de signalétique, Ces prestations en plus et moins-values, objet d'un projet d'avenant n°1 dans le cadre du lot n°9, entraînent la modification suivante sur le montant initial du marché :

Titulaire : entreprise Sebaco Lot 9

Montant initial du marché en euros HT	5 888,27
Montant des travaux en plus-value HT	4 136,46
Montant des travaux en moins-value HT	-1 917,92
Montant de l'avenant en euros HT	2 218,54
Nouveau montant total du marché HT	8 106,81

Avenant n°1 au lot n°10, Sols, carrelage, faïence

Titulaire : Le Teuff

Des adaptations en plus-value s'avèrent nécessaire et se justifie ainsi :

Une dalle surfacée quartz devait être initialement réalisée. A l'usage, il s'avère que la pose d'un carrelage est plus adaptée à la destination de la salle. La plus-value

intègre la fourniture et pose du carrelage, la préparation de la surface ainsi que l'intégration d'un regard technique et de la faïence complémentaire.

Ces prestations en plus-value, objet du projet d'avenant n°1 dans le cadre du lot n°10, entraînent la modification suivante sur le montant initial du marché :

Titulaire : entreprise Le Teuff Lot 10

Montant initial du marché en euros HT	15 422,05
Montant des travaux en plus-value HT	10 377,00
Montant des travaux en moins-value HT	0,00
Montant de l'avenant en euros HT	10 377,00
Nouveau montant total du marché HT	25 799,05

Avenant n°1 au lot n°12, Peinture

Titulaire : Letty

L'emploi de matériaux biosourcés s'est traduit par la réalisation d'un enduit chaux chanvre dans la salle principale et entraîne de ce fait une diminution de prestations du présent lot.

Ces adaptations en moins-value, objet du projet d'avenant n°1 dans le cadre du lot n°12, modifient le montant initial du marché dans les conditions suivantes :

Titulaire : entreprise Letty Lot 12

Montant initial du marché en euros HT	14 300,00
Montant des travaux en plus-value HT	0,00
Montant des travaux en moins-value HT	-2 326,01
Montant de l'avenant en euros HT	-2 326,01
Nouveau montant total du marché HT	11 973,99

Avenant n°1 au lot n°13, Electricité

Titulaire : Electricité de Cornouaille

Le remplacement des doublages en BA 13 par un enduit chaux chanvre dans la salle principale conduit à des adaptations techniques en plus et moins-values dans le lot Electricité. Celles-ci entraînent la modification suivante sur le montant initial du marché :

Titulaire : entreprise EDC Lot 13

Montant initial du marché en euros HT	19 826,79
Montant des travaux en plus-value HT	1 931,59
Montant des travaux en moins-value HT	-1 438,48
Montant de l'avenant en euros HT	493,11
Nouveau montant total du marché HT	

20 319,90

Avenant n°1 au lot n°14, Plomberie, chauffage, VMC

Titulaire : Poudoulec

Des adaptations portent sur un ajustement des équipements sanitaires suite à la suppression d'un urinoir et la création d'un local ménage. La suppression du calorifuge sur réseaux EC/EF suite à une optimisation de conception (passage réseaux en volume isolé) génère une moins-value.

Ces prestations en plus et moins-values, objet d'un projet d'avenant n°1 dans le cadre du lot n°14, modifie le montant initial du marché dans les conditions suivantes :

Titulaire : entreprise Poudoulec Lot 14	
Montant initial du marché en euros HT	58 394,37
Montant des travaux en plus-value HT	2 397,34
Montant des travaux en moins-value HT	-1 756,58
Montant de l'avenant en euros HT	640,76
Nouveau montant total du marché HT	59 035,13

Avenant n°1 au lot n°11, Serrurerie, métallerie

Titulaire : Le Grand

Une terrasse bois devant être installée ultérieurement en façade Nord de la longère, côté cour, le linéaire de garde-corps prévu au marché est à ajuster en diminution. Ce poste en moins-value, entraîne la modification suivante sur le montant du marché initial :

Titulaire : entreprise LE GRAND Lot 11	
Montant initial du marché en euros HT	4 183,75
Montant des travaux en plus-value HT	0,00
Montant des travaux en moins-value HT	-1 013,06
Montant de l'avenant en euros HT	-1 013,06
Nouveau montant total du marché HT	3 170,69

Avenant n°2 au lot n°5, Menuiseries extérieures Bois

Entreprise Guichard

L'absence de prise en compte de l'existant dans la prise de côtes par l'entreprise Guichard puis l'établissement de la commande des menuiseries extérieures bois sur des bases erronées a nécessité la reprise des soubassements des châssis ME 06 et ME 08 par l'entreprise Atelier du

Granit. L'entreprise Guichard a été invitée à prendre en charge une partie de ces travaux à hauteur de 1 600 euro HT, ce qu'elle a accepté. Cet ajustement en moins-value, entraînent la modification suivante sur le montant initial du marché :

Titulaire : entreprise Guichard Lot 5	
Montant initial du marché en euros HT	67 560,90
Montant des travaux en plus-value HT	0,00
Montant des travaux en moins-value HT	-1 600,00
Montant de l'avenant en euros HT	-1 600,00
Nouveau montant total du marché HT	65 960,90

Avenants Marché Restauration du clocher

Avenant n°1 au lot 1 Echafaudage / maçonnerie / pierre de taille

Titulaire du marché : Entreprise LEFEVRE

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'il est nécessaire de faire un avenant avec l'entreprise LEFEVRE compte tenu des modifications apportées. Dans le cadre des travaux en cours, il est nécessaire de réaliser des travaux de maçonnerie complémentaire ainsi que d'ajuster la durée de location de l'échafaudage.

Le montant de l'avenant selon devis : 2 461,71 € HT soit 2 957,05 € TTC.

Le montant du marché de 219 962,29 € HT est porté à 222 424,00 € HT.

Création d'un emploi non permanent pour donner suite à un accroissement saisonnier d'activité

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité lié à la période estivale ; Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide : La création d'un emploi non permanent d'agent technique polyvalent au grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de deux mois allant du 1er juillet 2024 au 30 août inclus. Cet agent assurera des fonctions d'agent technique polyvalent à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35h00.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence ou au maximum sur l'indice brut du grade de recrutement.

À la fin du CDD, si l'agent n'a pas pu bénéficier de tous ses congés annuels, il bénéficiera d'une indemnité

compensatrice de congés payés égale à 10% de la rémunération brute totale perçue lors de l'année en cours et proportionnelle au nombre de jours de congés annuels dus et non pris

CONSEIL MUNICIPAL DU 11/09/2024

Marchés en cours – compte rendu des décisions du Maire

Présentation : Patrick TANGUY

Monsieur le Maire, Patrick TANGUY, explique au Conseil municipal qu'en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil municipal a décidé, par délibération du 08 juin 2020, de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines de ses attributions.

Conformément à l'article L2122-23 du CGCT, le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal, des décisions prise en vertu de cette délégation :

MOUVEMENT	Tiers	Imputation	Montant
16(D) OP 1.4 - TRAVAUX MAISON COEUR DE BOURG - AMENAGEMENT CELLULE R+1	SMB AGENCEMENT SAS MENUISERIE BRETONNE (code : 539)	Investissement -Art : 231	42 075,30
17(D) OP 1.4 - TRAVAUX MAISON COEUR DE BOURG - AMENAGEMENT DES ESPACES COMMUNS	SMB AGENCEMENT SAS MENUISERIE BRETONNE (code : 539)	D I 23 231 OPNI /OP 1.4	42 008,92
9(D) OP 1.3 - TRAVAUX MAISON COEUR DE BOURG - CREATION D'UNE TERRASSE EN BOIS	KERVAREC Florian (code : 532)	D I 23 231 OPNI /OP 1.4	13 659,00
13(D) MAITRISE D'OEUVRE POUR AMENAGEMENT D'UN CABINET DENTAIRE	MBCONCEPT SAS (code : 534)	D I 23 231 OPNI /055	10 800,00
12(D) OP 1.3 - TRAVAUX MAISON COEUR DE BOURG - ENDUIT ET REJOINTEMENT DES ACCES	JAOUEN Yohann L'ATELIER DU GRANIT (code : 456)	D I 23 231 OPNI	5 033,54
8(D) 5032OP PRESTATION SERVICE EN ECOPATURAGE	DOMAINE AVELADENN (code : 531)	D F 011 611 /OP 3.2	5 032,80
DALLES FAUX PLAFONDS	POINT P		4 642,40
23(D) OP 1.3 - MAISON COEUR DE BOURGDIVISION DES DIOFFERENTS LOTS ET MISE EN COPROPRIETE - PARCELLE 301/302	ROUX & JANKOWSKI SARL (code : 145)	D I 23 231 OPNI	2 856,00
25(D) POSE ET DEPOSE LANterne POUR TRAVAUX DE RAVALEMENT ROUTE DE LA GARE	SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DU FI (code : 268)	D F 011 6042 /013	1 680,00
7(D) FOURNITURES POUR ENTRETIEN PLAINE DES SPORTS	SYNCHRONICITY (code : 318)	D F 011 6068 /OP 3.2	1 184,57
TOTAL			128 972,53

Acquisition d'une licence de débit de boissons

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Suite à la fermeture du dernier café le « bar des sports » le 26/09/2018, la municipalité

a souhaité procéder à l'acquisition de la licence afin de pouvoir accueillir une activité commerciale au rez-de-chaussée de la Maison cœur de bourg dans le cadre de son opération de redynamisation. Or, il a été impossible de retrouver sa trace.

Ainsi, la commune s'est porté acquéreur d'une licence de 4^{ème} catégorie de débit de boissons pour un montant de 7 500 € situé à Plogoff.

Avenant Marché Restructuration de la Maison cœur de bourg : création d'un local commercial en rez-de-chaussée et réhabilitation de la longère attenante

Avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre Atelier du Braden

Le présent projet d'avenant n°3 porte sur les prestations suivantes découlant en particulier du futur projet de création d'un cabinet dentaire au R+1 de la Maison Cœur de Bourg.

Ce projet entraîne l'établissement d'un permis de construire modificatif intégrant 3 autorisations de travaux :

Intervention pour permis de construire modificatif intégrant le changement de destination du R+1, les ajustements en plans et façades suite à l'évolution du programme initial,

Synthèse des 3 dossiers d'autorisation de travaux pour la commune (cellule rez-de-chaussée vide), les porteurs de projet (exploitant cellule rez-de-chaussée) et le futur cabinet dentaire au R+1 (cellule et exploitant avec le Maître d'œuvre SMB Agencement).

Le cabinet ADB propose pour ces prestations supplémentaires, un montant d'honoraires forfaitaire de 1 720.00 euros HT. Cette proposition est acceptable en l'état.

En conséquence, le montant du marché de maîtrise d'œuvre, d'un montant de 43 184.59 euros HT, serait porté à 44 904.59 € HT.

Le montant de l'avenant reste dans le budget prévu pour la réalisation de l'opération

Validation de l'accessibilité du cabinet dentaire

Le Maire indique que dans le cadre du projet de réhabilitation du 1^{er} niveau de la Maison Cœur de bourg, il est nécessaire d'implanter un monte-escalier afin de rendre accessible l'étage conformément aux normes PMR et ainsi accueillir le cabinet dentaire.

Il est proposé de retenir l'offre de la société PELERIN pour un montant de 16 650 euros HT.

Le Maire demande au Conseil municipal de valider le choix et la signature du devis correspondant (annexé à la présente délibération).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

VALIDE le choix de la solution et du fournisseur PELERIN ;

Loyer du local d'activité – rez-de-chaussée de la Maison Cœur de bourg

Monsieur le Maire informe qu'il nécessaire de fixer le loyer pour le local d'activité situé au rez-de-chaussée sis 14 place de l'église.

Il est proposé de fixer le loyer mensuel hors charges à :

700 € les 6 premiers mois,

900 € les 6 mois suivants,

1 100 € à l'issu.

Il est précisé que la location de la licence de débit de boissons est valorisée dans ce montant, à hauteur de 100 €.

Loyer du cabinet dentaire (D2024/33)

Monsieur le Maire informe qu'il nécessaire de fixer le loyer pour le cabinet dentaire situé au 1^{er} étage de la maison cœur de bourg sis 1 bis rue de l'école.

Il est proposé de fixer le loyer mensuel à 500 euros hors charge pour le cabinet dentaire pour une durée de 5 ans. A l'issu, il sera de 1 000 euros.

Création d'un Club House et d'un foyer Jeunes - Subvention Pacte Finistère 2030 / Volet 2

Dans le cadre du dispositif Pacte Finistère 2030, il est proposé de solliciter une subvention de 50 000 € soit 14% du projet de création d'un Club House et d'un foyer Jeunes. Le coût total du projet est de 347 000 € HT.

Plan de financement

	Estimation HT
Construction du local associatif (hors mobilier et aménagements extérieurs)	200 000,00
Réhabilitation des vestiaires	30 000,00
Construction du local de stockage	9 000,00
Coût opération (maître d'œuvre, études complémentaires, aléas, etc.)	60 000,00

Terrassement / raccordement / VRD / aménagement extérieurs	12 500,00
Aménagement intérieur / mobilier du club house	4 000,00
Toit / ombrière photovoltaïque	29 000,00
Aménagement du foyer	2 500,00
TOTAL HT	347 000,00

Le projet consiste à construire un équipement comprenant un club-house et le foyer des jeunes entre le terrain de foot et la plaine de loisirs.

Il s'agit de créer un espace de convivialité pour le club et de rapprocher le foyer des jeunes au plus près des équipements sportifs et de loisirs et libérer le local actuel pour un professionnel paramédical. L'équipement permettra aussi de proposer des sanitaires aux randonneurs et aux usagers de la plaine de loisirs.

La démarche se veut participative et construite avec les différents acteurs concernés, à savoir l'association des Diabls du Juch (l'association de foot), l'Ulamir et le service Jeunesse de Douarnenez Communauté. Le SDEF est également associé pour traiter l'aspect énergétique.

Création d'un Club House et d'un foyer Jeunes - Subvention DETR

Dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, il est proposé de

Subvention	Montant sollicité	-
DETR	70 000,00	20%
Pacte Finistère Volet 2	50 000,00	14%
FFF	15 000,00	4%
Sous-total subventions	135 000,00	39%
Autofinancement	212 000,00	61%
TOTAL	347 000,00	100%

solliciter une subvention de 70 000 € soit 20% du projet de création d'un Club House et d'un foyer Jeunes. Le coût total du projet est de 347 000 € HT.

Le projet consiste à construire un équipement comprenant un club-house et le foyer des jeunes entre le terrain de foot et la plaine de loisirs.

Il s'agit de créer un espace de convivialité pour le club et de rapprocher le foyer des jeunes au plus près des équipements sportifs et de loisirs et libérer le local actuel pour un professionnel paramédical. L'équipement permettra aussi de proposer des sanitaires aux randonneurs et aux usagers de la plaine de loisirs.

La démarche se veut participative et construite avec les différents acteurs concernés, à savoir l'association des Diables du Juch (l'association de foot), l'Ulamir et le service Jeunesse de Douarnenez Communauté. Le SDEF est également associé pour traiter l'aspect énergétique.

Le Conseil municipal, DECIDE, D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter une aide dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux ;

Création d'un Club House et d'un foyer Jeunes - Subvention Fédération Française de Foot

Monsieur le 1^{er} Adjoint expose que le fonds d'aide au football amateur (F.A.F.A) est une contribution annuelle de la fédération française de football (F.F.F) qui vise à accompagner le football amateur.

Il est proposé de solliciter une subvention de 15 000 € soit 4% du projet de création d'un Club House et d'un foyer Jeunes. Le coût total du projet est de 347 000 € HT.

Le projet consiste à construire un équipement comprenant un club-house et le foyer des jeunes entre le terrain de foot et la plaine de loisirs.

Il s'agit de créer un espace de convivialité pour le club et de rapprocher le foyer des jeunes au plus près des équipements sportifs et de loisirs et libérer le local actuel pour un professionnel paramédical. L'équipement permettra aussi de proposer des sanitaires aux randonneurs et aux usagers de la plaine de loisirs.

La démarche se veut participative et construite avec les différents acteurs concernés, à savoir l'association des Diables du Juch (l'association de foot), l'Ulamir et le service Jeunesse de Douarnenez Communauté. Le SDEF est également associé pour traiter l'aspect énergétique.

Le Conseil municipal, décide, D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter une aide de la fédération française de football dans le cadre du fonds d'aide au football amateur (F.A.F.A) ;

Réalisation d'espaces à vocation médicale et paramédical - Pacte Finistère / Volet 1

Dans le cadre du dispositif Pacte Finistère 2030 – Volet 1, il est proposé de solliciter une subvention de 35 000 € soit 21% du projet l'aménagement d'un espace à vocation médical et d'un espace à vocation paramédicale. Le coût total du projet est de 165 000 € HT.

Le projet consiste à aménager un espace à vocation médical au R+1 de la Maison Cœur de bourg ainsi que les parties communes permettant l'accès à l'espace. Un monte-charge PMR sera notamment installé pour garantir l'accessibilité de l'étage.

Ce projet est complété par la conversion du foyer en espace paramédicale. Ces travaux permettront ainsi d'accueillir une activité de kinésithérapie. Le foyer des jeunes sera déplacé à la plaine de loisirs dans un nouveau bâtiment intégrant également le club-house. Cela permettra de les rapprocher des différents équipements (city-stade, tyrolienne, etc.).

Le Conseil municipal, DECIDE, D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter une aide du Conseil départemental du Finistère dans le cadre du « Pacte Finistère 2030 » au titre du volet 1 à hauteur de 35 000 € soit 21% ;

Lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre pour la création d'un Club House et d'un foyer Jeunes

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'il est nécessaire de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre pour la création d'un Club House et d'un foyer Jeunes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **APPROUVE** le lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre pour la création d'un Club House et d'un foyer Jeunes ;

Autorisation de sollicitation – restauration des murs de l'église et de la maîtresse vitre

Monsieur le Maire rappelle qu'il va être nécessaire de procéder à la restauration des murs et de la maîtresse-vitre.

La commune peut prétendre à un soutien technique et financier de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de la dépense pour ces travaux.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à constituer un dossier et le déposer auprès de la DRAC pour la restauration des murs de l'église et de la maîtresse vitre.

Le Conseil municipal, AUTORISE Monsieur le Maire à constituer un dossier et le déposer auprès de la DRAC pour la restauration des murs de l'église et de la maîtresse vitre ;

Déclassement de voie et cession gratuite – Le Merdy

M. Patrick TANGUY, Maire, expose que la commune a été sollicitée par Monsieur Alban TOULEMONDE afin que la commune cède une portion du chemin situé au bout de la V6 au lieu-dit Le Merdy entre les parcelles 87 ZE 92 et 87 ZE 74.

Cette emprise constituant un délaissé de voirie, sans utilité particulière, il paraît possible de faire droit à cette demande. Toutefois, faisant actuellement partie du domaine public communal, il convient préalablement à toute cession, d'en prononcer le déclassement et l'intégration au domaine privé. L'article L.141-3 du Code de la voirie routière, modifié par la loi du 9 décembre 2004, dispense d'enquête publique les procédures de classement et de déclassement des voies communales, dès lors qu'il n'y a pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par ces voies.

En l'espèce, le déclassement de ce délaissé de voirie, n'aura pas de conséquence sur la desserte et la circulation.

Il est précisé que Douarnenez Communauté devra être favorable à cette demande étant le gestionnaire de la voirie. Toutefois, il est précisé, qu'en cas de présence de réseau(x), il ne pourra être donné une suite favorable à cette demande.

le Conseil municipal, sous réserve de l'accord de Douarnenez Communauté et de l'absence de réseau(x), EMET un avis favorable à la cession à titre gratuit de la parcelle,

Cession de terrain – Kerarneuf

M. Patrick TANGUY, Maire, expose que la commune a été sollicitée par POIRIER Maxime et GUENNO Typhaine afin que la commune cède la parcelle 000 / ZD / 0072. Il rappelle que cette emprise constituant un délaissé de voirie, sans utilité particulière, il paraît possible de faire droit à cette demande.

En l'espèce, cette cession n'aura pas de conséquence sur la desserte et la circulation.

Il est précisé que Mme GUICHAOUA Eliane bénéficiera d'un droit de servitude permettant un libre accès aux bâtiments situés sur la parcelle n°45. Elle bénéficiera également de l'usage du terrain pour des travaux éventuels (rénovation de la maison, etc.).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, sous réserve de l'accord de Madame GUICHAOUA : **EMET** un avis favorable à la cession à titre gratuit de la

parcelle dans les conditions susmentionnées ;

Déclassement - Place de l'église

M. Patrick TANGUY, Maire, expose que la commune a été sollicitée par Madame Lorine QUEFFELEC afin que la commune cède une portion de la place, entre les 87 AA 132 et 87 AA 131.

Cette emprise constituant un délaissé de voirie, mais ayant des réseaux souterrains, il n'est pas possible de faire droit à la demande de cession. Toutefois, il est possible de réaliser une convention d'entretien pour que le demandeur bénéficie de l'usage.

Ainsi, faisant actuellement partie du domaine public communal, il convient préalablement à toute cession, d'en prononcer le déclassement et l'intégration au domaine privé. L'article L.141-3 du Code de la voirie routière, modifié par la loi du 9 décembre 2004, dispense d'enquête publique les procédures de classement et de déclassement des voies communales, dès lors qu'il n'y a pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par ces voies.

En l'espèce, le déclassement de ce délaissé de voirie, n'aura pas de conséquence sur la desserte et la circulation.

Il est précisé que Douarnenez Communauté devra être favorable à cette demande étant le gestionnaire de la voirie. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, sous réserve de l'accord de Douarnenez Communauté CONSTATE la désaffectation de ce délaissé de voirie ;

Convention d'entretien - place de l'église (D2024/44)

M. Patrick TANGUY, Maire, expose que la commune a été sollicitée par Madame Lorine QUEFFELEC afin que la commune cède une portion de la place, entre les 87 AA 132 et 87 AA 131. Compte-tenu de la présence de réseaux, il n'est pas possible de procéder à une cession. Ainsi, il est proposé d'établir une convention d'entretien permettant au bénéficiaire de profiter de l'usage de la parcelle en contrepartie de son entretien.

En l'espèce, cette cession n'aura pas de conséquence sur la desserte et la circulation.

EMET un avis favorable à la mise en place d'une convention ;

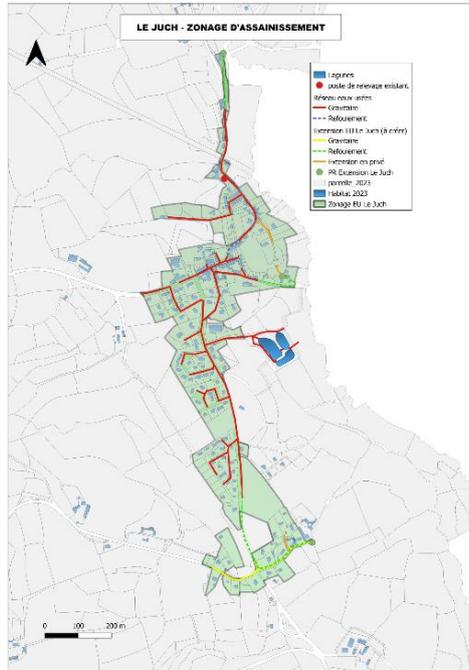
Approbation du Zonage d'assainissement (D2024/47)

Mouez ar Yeuc'h N°139

M. Patrick TANGUY, Maire, expose qu'il est nécessaire que la commune donne un avis formel sur l'établissement et le périmètre d'une carte de zonage d'assainissement sur son territoire.

Cet avis est une consultation formelle de la commune du Juch et n'engage pas les instances de Douarnenez Communauté.

Le Conseil municipal, après en avoir en avoir délibéré, VALIDE le périmètre tel que proposé :



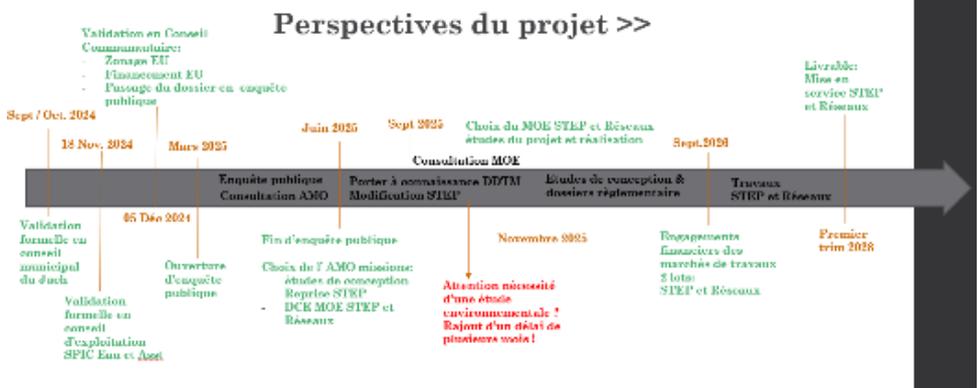
Transfert de l'étude TAC29 de compte à compte	10 000,00
Licence d'Éclair des boissons	7 500,00
Augmentation livret A / Intérêts	1 000,00

Décision modificative

Considérant que le budget primitif a été élaboré sur la base des données connues au jour de sa préparation, Monsieur Marc RAHER, 1^{er} Adjoint, propose d'y apporter les modifications suivantes, relatives aux nouveaux éléments apparus en cours d'exécution :

CHAP	COMPTE	INTITULE	DEPENSES			RECETTES		
			BP	DM01	TOTAL	BP	DM01	TOTAL
SF	66	66111 INTERETS DES EMPRUNTS ET DETTES	10 000,00	1 000,00	11 000,00			
	11	60611 EAU ET ASSAINISSEMENT	10 000,00	- 1 000,00	9 000,00			
	41	2031 Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'inscription						
	41	231 Immobilisations corporelles en cours		- 10 000,00	- 10 000,00			
	41	205 Concessions et droits similaires, brevets, droits et valeurs similaires		7 500,00	7 500,00			
S1	21	2111 TERRAINS NUS	80 000,00	- 17 500,00	62 500,00			
	13	1321 SUBV. EQUIP. NON TRANSF. ET AT						
		TOTAL	80 000,00	- 17 500,00	62 500,00	289 885,15	- 10 000,00	279 885,15
		TOTAL	80 000,00	- 17 500,00	62 500,00	289 885,15	- 10 000,00	279 885,15

Calendrier prévisionnel de l'opération de mise à jour de la station d'épuration et d'extension des réseaux



Election du maire

Le Président a invité le Conseil municipal à procéder à l'élection du Maire conformément aux dispositions prévues par, l'article L. 2122-4 et l'article L. 2122-7 du Code Général des collectivités territoriales.

Madame Andrée RIOU et Madame Patricia DELATRE ont été désignés comme assesseurs pour le déroulement des élections.

Candidat déclaré : Yves TYMEN

Chaque conseiller municipal a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Votants : 15
Blancs ou nuls : 1
Exprimés : 14
Majorité absolue : 8

A obtenu : M. Yves TYMEN 14 voix

Monsieur Yves TYMEN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Monsieur Yves TYMEN sera élu communautaire.

**Choix du nombre des adjoints**

Sous la présidence de M. Yves TYMEN, élu Maire et en application de l'article L. 2122.2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal a été invité à fixer librement le nombre des adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal soit quatre adjoints.

Sur proposition de Monsieur le Maire le Conseil municipal fixe à quatre adjoints le nombre des adjoints au Maire de la commune.

Election du premier adjoint

Sous la présidence de Yves TYMEN élu Maire, à l'élection du premier adjoint.

Candidat déclaré : Marc RAHER

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Votants : 15
Blancs ou nuls : 0
Exprimés : 15
Majorité absolue : 8

A obtenu : M. RAHER Marc 15 voix
Monsieur RAHER Marc ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

Monsieur Marc RAHER sera élu communautaire.

Election du second adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du second adjoint.

Candidat déclaré : Julien BROUQUEL

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Votants : 15
Blancs ou nuls : 0
Exprimés : 15
Majorité absolue : 8

A obtenu : M. Julien BROUQUEL : 15 voix
Monsieur Julien BROUQUEL ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

Election du troisième adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du troisième adjoint.

Candidat déclaré : Romain LE BRUSQ

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Votants : 15
Blancs ou nuls : 1
Exprimés : 14
Majorité absolue : 8

A obtenu : M. Romain LE BRUSQ : 14 voix
Monsieur Romain LE BRUSQ ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée Adjoint et a été immédiatement installé.

Election du quatrième adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du quatrième adjoint.

Candidat déclaré : Isabelle KERVAREC

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Votants : 15
Blancs ou nuls : 1

Exprimés : 14

Majorité absolue : 08

A obtenu Mme Isabelle KERVAREC : 14 voix
Madame Isabelle KERVAREC ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée Adjointe et immédiatement installée.

Indemnités de fonction du maire et des adjoints

Considérant que le nombre d'adjoints au maire a été fixé à 4, dans la limite de 30 % du nombre de conseillers.

Le Maire propose à l'assemblée :

- de fixer l'enveloppe financière mensuelle de la manière suivante :

- l'indemnité du maire, 37% de l'indice brut terminal de la Fonction Publique (IB 1027 à ce jour),

- et du produit de 8,8 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique (IB 1027 à ce jour) par le nombre d'adjoints ;

Adopté à l'unanimité

Questions diverses

Julien BROUQUEL : Il interroge le Conseil municipal sur le choix ou non de vendre l'actuel foyer des jeunes – futur local kiné. Après débat, il est décidé de ne pas vendre.

Rapport du Maire, des Adjoints et des Conseillers délégués

Patrick TANGUY :

Maison Cœur de bourg : point sur le chantier ; les porteurs de projet organiseront une inauguration spécifique le 11 octobre ; Dentiste : prise de rdv à partir de décembre ; Festival Chez Hubert : édition du 15 au 17 août en 2025 ; Eglise : Réception des travaux le 2 octobre

Isabelle KERVAREC :

Réunion école le 26 septembre à 18h00 en mairie pour faire le point sur la rentrée, le TNE et le cirque en février 2025

Romain LE BRUSQ :

Réunion « associations » le mercredi 9 octobre à 18h30 + dossier subventions
Chantier jeunes : bilan de la semaine

Gendarmerie

ALERTE FAUX VENDEURS CALENDRIERS ET VOLS

La fin d'année approche... et cette période rime avec étrennes, calendriers et porte à porte à domicile. Certains individus indécents saisissent cette opportunité pour commettre des arnaques et divers larcins.

**ATTENTION
AUX FAUX VENDEURS
DE CALENDRIERS**

LES BONS RÉFLEXES

- Je demande au vendeur sa carte professionnelle
- Je ne laisse pas entrer un inconnu
- Je vérifie la présence du logo officiel de l'institution sur le calendrier
- Je signale toute personne suspecte ou comportement insistant au 17
- J'alerte les personnes âgées ou isolées de mon entourage

Depuis plusieurs jours, le Groupement de gendarmerie départementale du FINISTÈRE enregistre ainsi des vols par ruse au préjudice de personnes âgées.

MANIÈRE D'OPÉRER : Le ou les individus démarchent, à domicile, les personnes âgées en prétextant vendre des calendriers. Ils détournent l'attention de la victime, s'introduisent dans le domicile et en profitent pour dérober de l'argent ou des bijoux.

Pour vous prémunir de ces faux vendeurs de calendrier qui se réclament de divers organismes (Poste, pompiers, éboueurs, associations caritatives, mairie ou communauté d'agglomération...) et qui n'ont cependant aucun lien avec ces organismes officiels, la Gendarmerie du Finistère vous rappelle quelques règles simples :

- 01 --> ne pas laisser entrer un inconnu à l'intérieur de votre domicile ;
- 02 --> demander au vendeur sa carte professionnelle ;
- 03 --> vérifier que le logo officiel de l'institution figure sur le calendrier ;
- 04 --> ne répondez pas aux questions indélicates: « Vous vivez seule ? » ; « Vous avez de la famille dans le coin ? » ; « Vous avez bien quelques économies chez vous ? »
- 05 --> ne pas hésiter à alerter les personnes âgées ou isolées de votre entourage de ce type de démarchage ;
- 06 --> signaler tout comportement suspect ou insistant en composant immédiatement le 17. Attention : Les démarcheurs n'ont pas le droit de vous demander une somme précise.

Prévention Cambriolages



Les journées se raccourcissent et nos maisons sont plongées dans l'obscurité bien plus tôt !

Les cambrioleurs ne manquent pas d'en profiter. Entre 17 heures et 19 heures lorsque la nuit tombe --> de nombreuses maisons ne sont pas

encore éclairées ... et c'est très facile de le repérer pour cambrioler.

BONNE PRATIQUE : Pendant votre absence, il est possible de donner l'illusion d'une présence chez soi en déclenchant un éclairage --> ampoules connectées, veilleuse, programmateur pour allumer une lampe ...

LES BONS RÉFLEXES POUR LUTTER CONTRE LES CAMBRIOLAGES - Pour se protéger, il y a des gestes qui relèvent du bon sens, des astuces et parfois même quelques petits gadgets technologiques. Tour d'horizon en trois commandements.

✓ 01) - Les portes et les fenêtres, tu fermes. Ça paraît évident mais il est toujours bon de le rappeler : fermer les portes et le portail à clé, ça fait perdre du temps aux cambrioleurs. Et c'est bien là le but de la manœuvre : les décourager avant même qu'ils ne pénètrent dans la maison. Dans le même ordre d'idée, que l'on parte en vacances, en week-end ou simplement au travail, il est toujours bon de vérifier que les fenêtres sont bien fermées.

✓ 02) - Les clés de la voiture, tu rangeras. C'est le coup classique : on laisse les clés de la voiture sur la petite tablette de l'entrée. Et avec l'ouverture automatique, on retrouve la voiture en un clin d'œil (surtout si elle est dans le garage ou garée dans la rue). Alors si vous partez sans votre véhicule, il est conseillé de laisser les clés dans un endroit discret, voire insoupçonné.

✓ 03) - Les objets de valeur, tu caches. Là aussi, le but est de surprendre pour retarder les voleurs. Les boîtes à bijoux, c'est joli mais convenu. Il vaut mieux cacher les perles et les objets de valeur dans des endroits moins évidents que le placard de la salle de bain ou l'armoire de la salle à manger. Soyez créatifs !



En cas de comportement suspect aux abords de votre domicile, du domicile de vos voisins, dans votre quartier: 1 réflexe --> faites le 17

Merci pour votre aide et pour votre vigilance



Préparer son orientation avec les salons

En Bretagne, les salons de l'orientation ouvrent leurs portes pour aider les jeunes à préparer sereinement leur avenir scolaire et professionnel.

De fin novembre à fin janvier, participez aux salons organisés sur tout le territoire :

- [Salon de l'enseignement supérieur et du lycée](#) - 23 novembre à Quimper (29)
- [Salon Sup'armor](#) - 12, 13 et 14 décembre à Saint-Brieuc (22)
- [Salon du lycée et de l'étudiant](#) - 9, 10, 11 janvier à Rennes (35)
- [Salon Info'sup Bretagne Sud](#) - 17 et 18 janvier à Vannes (56)
- [Salon Azimut](#) - 23, 24 et 25 janvier à Brest (29)



Le Savoir Rouler A Vélo (SRAV) – La sécurité routière du Finistère partenaire de la culture vélo

Le « savoir rouler à vélo » (SRAV) est un programme d'apprentissage du vélo à destination des enfants de 6 à 11 ans.

Ce dispositif interministériel et multi-partenarial, piloté par le ministère en charge des Sports, apprend aux enfants à se déplacer en vélo en autonomie et en sécurité sur la voie publique. Il vise aussi à leur transmettre la « culture du vélo », pour favoriser un mode de transport favorable à leur santé et à l'environnement.



Depuis son lancement en avril 2019, ce programme a déjà permis la formation de plus de 4400 enfants dans le Finistère. Depuis le début de l'année 2024, plus de 1500 jeunes finistériens ont reçu leur attestation « SRAV » à l'issue d'une formation réalisée dans leur classe ou au sein d'un centre de loisirs.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE ENSEMBLE

Les collectivités peuvent favoriser la formation à la mobilité à vélo dès le plus jeune âge, en s'appuyant sur les partenaires du « SRAV ».

Des aides financières et techniques sont actuellement mobilisables pour accompagner les porteurs de projet et toutes les initiatives permettant d'augmenter le nombre d'enfants formés au « SRAV ».

La coordination « sécurité routière » du Finistère est partenaire du « SRAV » et dispose notamment de deux pistes à vélo constituées de matériel pédagogique permettant aux enfants l'apprentissage de la motricité à vélo et des règles élémentaires du code de la route.

Ces pistes à vélo peuvent être animées par des intervenants départementaux à la sécurité routière. Elles peuvent également être mises à disposition des collectivités et des associations s'impliquant dans le « SRAV ».



Pour plus d'informations et pour vous accompagner dans vos projets, vous pouvez contacter Mme Pauline Leclerc, référente départementale du « SRAV » au service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du Finistère - Pauline.leclerc@ac-rennes.fr - 07 77 98 45 01



ENTREE LIBRE

BUVETTE ET CREPES PAR LES JEUNES DE L'ULAMIR CS GOYEN



INSCRIPTION GRATUITE :
ULAMIR CS GOYEN 02 98 74 27 71



**BESOIN DE FAIRE DE LA PLACE DANS TA CHAMBRE
TOUT EN GAGNANT UN PEU D'ARGENT DE POCHE?
VIDE TA CHAMBRE ET FAIT UN GESTE POUR TA PLANÈTE!**



**LES FAMILLES POURRONT AINSI PRÉPARER NOËL,
EN FAISANT LE BONHEUR DES PETITS ET GRANDS.**



**POSSIBILITÉ DE LAISSER LES INVENDUS EN BON ÉTAT POUR FAIRE
UN DON À UNE ASSOCIATION CARITATIVE DU TERRITOIRE**



**METTRE EN VENTE SES PROPRES ARTICLES, EN SE LIMITANT
STRICTEMENT À L'UNIVERS DES LOISIRS "ENFANCE/JEUNESSE" :
JOUETS, JEUX DE CONSTRUCTION, JEUX DE PLEIN AIR,
JEUX DE SOCIÉTÉ, JEUX VIDÉOS, LIVRES.**

LES VÊTEMENTS, CHAUSSURES ET PELUCHES NE SONT PAS ACCEPTÉS.

**METTRE EN VENTE DES ARTICLES COMPLETS (OU PRÉCISER PIÈCES
MANQUANTES), EN BON ÉTAT DE MARCHÉ ET DE PROPRIÉTÉ.
DANS LE CAS CONTRAIRE, CEUX-CI SERONT
IMMÉDIATEMENT RETIRÉS DE LA VENTE.**

Le Télégramme



Abonnés Après 8 ans de travaux, l'église a été inaugurée au Juch



Abonnés 1 200 personnes sont venues au Moulin assister au showcase de Dadju au Juch !



Abonnés « On en gardera un bon souvenir » : trois ans après « Les Petites victoires », Le Juch se souvient de Michel Blanc

Au Juch, le thème de la lactofermentation a ouvert les ateliers du projet alimentaire territorial

Dans le cadre du projet alimentaire du territoire déployé par Douarnenez Communauté, plusieurs animations seront organisées. Samedi 14 septembre a marqué le début d'une série d'une douzaine d'ateliers avec une première...



Abonnés La carte de zonage d'assainissement validée par le conseil municipal du Juch

À l'occasion du conseil municipal du Juch du mercredi 11 septembre, les élus ont validé la carte de zonage d'assainissement.



Abonnés Le maire du Juch démissionne : « Tu donnes tout et à un moment, tu te dis à quoi bon continuer »



Abonnés Au Juch, les inscriptions sont ouvertes pour la Fête de la Soupe



LE JUCH
Le Juch. Graine d'Hellébore : 53 adhérentes au cours d'art floral



LE JUCH
Au Juch, La Maison cœur de bourg obtient sa licence IV et bénéficiera de 128 972 € pour ses travaux 📌



Au Juch, un effectif stable pour l'école Notre-Dame de Toutes Grâces avec 59 élèves

Au Juch, les habitants ont pu visiter la maison de cœur du bourg et son commerce

Après l'inauguration officielle jeudi 11 juillet, c'était au tour des habitants de Juch, samedi 13 juillet, de découvrir les locaux de la future maison de cœur du bourg, qui abritera le futur commerce au rez-de-chaussée



Abonnés Avec le festival Chez Hubert, « un truc de dingue se passe au Juch » du 16 au 18 août

Abonnés La mairie du Juch ne prend pas les rendez-vous de la future dentiste

À l'occasion du conseil municipal du Juch du mercredi 11 septembre, le maire Patrick Tanguy a souhaité mettre les points sur les i concernant le cabinet dentaire.



Retrouvez vos informations sur le site www.lejuch.fr



FGS 29
SOLUTIONS ANTI NUISIBLES

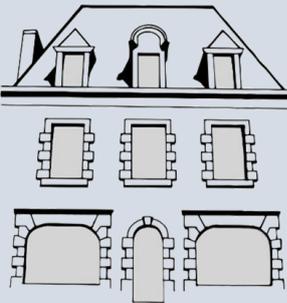
06 65 95 43 70




**Ma Boite
à Moustique**

Distributeur Agréé

Le piège efficace et design
pour lutter durablement
contre les moustiques

Ty Kalon
14 place de l'Eglise
Le Juch

Bar, petite restauration, épicerie, point poste,
relais colis, jeux, soirées à thème
Du mardi au jeudi de 8 h 30 à 21 h 30
Vendredi et samedi de 8 h 30 à 1 h
Et le dimanche de 8 h 30 à 23 h 30.

02 98 10 87 66



En vente à la mairie au prix de 8 €

Livret de 35 pages qui nous dévoile les aspects méconnus de ce bois familier à beaucoup d'entre nous. Superbes photos de l'auteur Thierry Le Moigne, membre de notre association.

« Dans ce petit recueil abondamment illustré, l'auteur nous entraîne dans ses errances en un lieu envoûtant où histoires et légendes s'entremêlent... Compilant anecdotes, témoignages et recherches historiques, il s'essaye à en dresser un tableau le plus exhaustif possible du massif forestier en l'abordant sous différents angles, parfois inattendus, là où les petites histoires flirtent bien souvent avec la grande »

Le livre « Noms du Terroir Juchois » est également toujours disponible en mairie au prix de 12 €

portes Ouvertes

**LA COUR
DU JUCH**

30 nov. et 1 déc.
11h-12h30 et 15h-19h

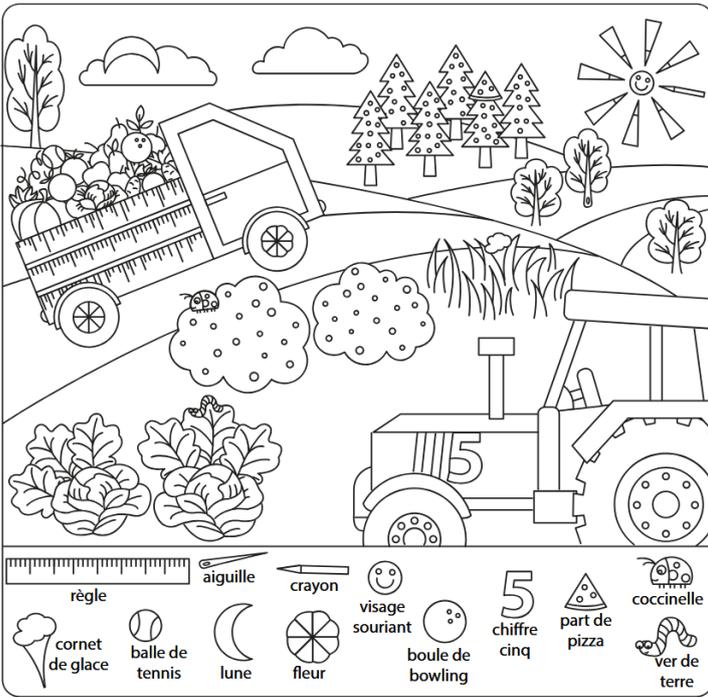
• VISITE d'ATELIER * BOUTIQUE de NOËL * IDÉES CADEAUX



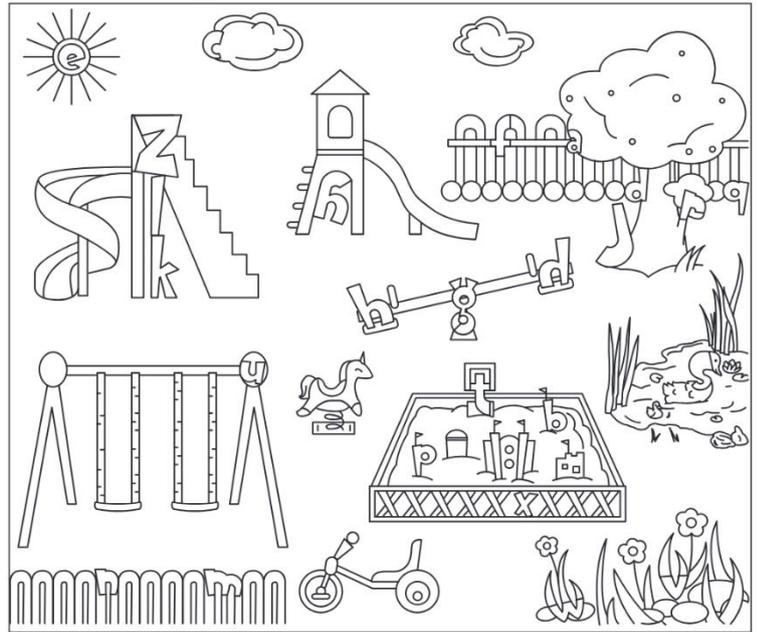


Trouve les 26 lettres de l'alphabet cachées dans le dessin

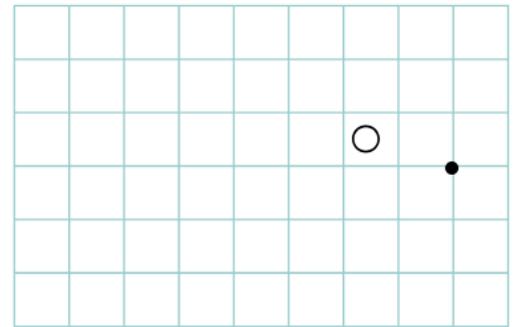
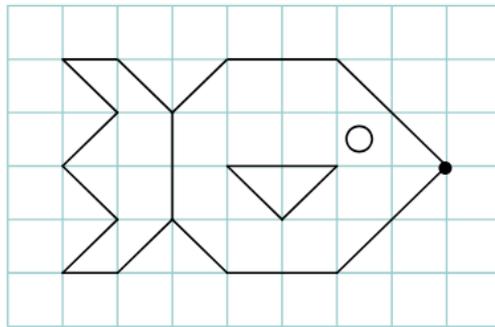
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz



Trouve tous les objets cachés dans le dessin.



Reproduis le dessin du poisson sur le quadrillage de gauche.



Numéros utiles sur le territoire

Urgences médicales :	Appeler le 15 qui assure la régulation	
Douarnenez Communauté	75, rue Ar Veret – 29100 Douarnenez	02.98.74.48.50
Déchetterie de Lannugat	Ouverte du lundi au samedi de 9h à 11h50 & de 14h à 17h50.	
Cabinet infirmier	Cabinet Petitbon Alan	02.98.74.71.04 06.07.27.95.47
ADMR Plogonnec	Rue des Ecoles – 29180 PLOGONNEC	02.98.91.84.96
Transport à la demande :	Pays de Douarnenez	0 810 810 029
Transport Penn ar Bed :	Ligne (ligne 51) régulière DZ / Quimper	www.cat29.fr
Ecole Notre Dame de Toutes Grâces :	6, rue de l'école	02.98.74.71.70
ULAMIR du Goyen - Centre de Loisirs :	Rue Abbé Conan – 29100 Poullan	02.98.74.27.71
Boîte postale :	Levée du lundi au samedi à 9h00	



Au service des habitants du Juch

À compter du 1^{er} janvier 2024



La mairie de LE JUCH s'est équipée de PanneauPocket, l'application d'informations et d'alertes, dans le but d'être au plus proche de ses habitants.

PanneauPocket est une application mobile qui permet aux collectivités de transmettre en temps réel des alertes, actualités officielles locales et messages de prévention.

L'administré met en favoris toutes les entités qui l'intéresse : les Communes et Intercommunalités qui l'entoure, son Syndicat des eaux, de traitements des ordures ménagères, l'école de ses enfants, la Gendarmerie dont il dépend...

Tout l'écosystème du citoyen se retrouve dans 1 seule et unique application !

Côté habitants, l'application est gratuite, sans publicité, sans création de comptes ni aucune récolte de données personnelles. Il suffit de quelques secondes pour installer PanneauPocket sur son smartphone et mettre en favoris une ou plusieurs collectivités. Toujours présent sur son téléphone mais aussi sur sa tablette, PanneauPocket est accessible également depuis son ordinateur (www.app.panneaupocket.com).

La commune du JUCH diffuse sur PanneauPocket des alertes et arrêtés de la préfecture, alertes météo, coupures réseau, travaux à venir, comptes-rendus de conseils municipaux, évènements de la vie quotidienne et manifestations... L'administré reçoit les informations, depuis chez lui ou en déplacement, au travail ou en vacances.

Depuis 2017, l'application rend la vie de + de 9900 collectivités plus facile et plus sereine.

100% Française, PanneauPocket est N°1 en France depuis 2017 en nombre de collectivités équipées et en nombre de téléchargements par les habitants. Cette solution digitale extrêmement simple, pratique et à moindre coût permet de renforcer la proximité Élus-Administrés.

L'entreprise œuvre depuis sa création pour aider les territoires ruraux et leurs acteurs. C'est dans cette démarche que tout naturellement la Gendarmerie Nationale et PanneauPocket ont signé un partenariat en 2021. L'ensemble des Gendarmeries de France se sont équipées de l'application pour permettre aux forces de sécurité de sensibiliser un maximum de citoyens et d'augmenter ainsi l'efficacité du dispositif opérationnel de tranquillité publique.



KérGo

Le Juch Autopartage

